

Bois et construction durable en Grande Région

François Ghysel
Conseiller - Responsable Cellule Nature-Forêts
Cabinet de Mr René COLLIN - Ministre Wallon de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme, des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région
Namur, Belgique



Bois et construction durable en Grande Région

Mesdames, Messieurs,

C'est avec grand plaisir que j'interviens lors de ce 7^e Forum Bois Construction, en tant que représentant de Monsieur le Ministre Collin, empêché ce jour, que vous aviez invité en ses qualités de Ministre wallon de la Forêt et Ministre Délégué à la Représentation à la Grande Région.

Aujourd'hui, je suis là pour vous délivrer, au nom de Monsieur le Ministre, un double message.

D'abord, le rôle du bois dans la construction durable et ce, dans le contexte de la stratégie globale des villes durables. Des mots et des concepts dans l'air du temps, mais qui se matérialisent de plus en plus, et c'est heureux, sur le terrain. Comme Ministre de la Forêt, le Ministre Collin soutient cette dynamique avec conviction, mais le Ministre de la Ruralité qu'il est aussi l'envisage dans la perspective élargie de l'habitat durable, qui réunit nos villes et nos campagnes.

Nos zones rurales, en Wallonie, en Grande Région, sont plus que le patrimoine vert, le réservoir de nature et le réceptacle de loisirs de nos villes, elles sont, sur pied d'égalité avec celles-ci et dans la complémentarité, les partenaires indispensables du développement durable de nos territoires. La forêt, dans toutes ses composantes, patrimoniale, écologique, sociétale, économique, constitue un des atouts majeurs partagés de nos zones rurales, en Wallonie et en Grande Région. C'est pourquoi le Ministre Collin a fait de la gestion durable et de la valorisation intelligente et intégrée de la Forêt dans toutes ses composantes une des priorités de son action au sein de la Grande Région, durant la Présidence wallonne du Sommet qu'il a exercée en 2015 et 2016 et qu'il poursuit aujourd'hui dans la continuité à cette échelle de la coopération transfrontalière

Abordons la 1^{ère} thématique, le bois dans la construction et pour ce faire, commençons, une fois n'est pas coutume, par la conclusion. Je conclurai cette 1^{ère} partie de mon exposé en vous disant que la construction durable mérite d'autant plus notre attention et notre soutien qu'elle est une des manifestations les plus prometteuses de l'économie circulaire. Un autre concept bien actuel.

L'économie circulaire n'est pas un choix, mais bien une nécessité qui s'impose à nous. Confrontés à la finitude des ressources, les consommateurs, comme les entrepreneurs, remettent en question le modèle économique linéaire actuel, qui veut que les matières premières soient extraites, transformées puis consommées avant de devenir des déchets. Les matières premières sont aujourd'hui de plus en plus rares et onéreuses, notre empreinte écologique s'alourdit et notre société vit à crédit sur la planète et ceux qui auront à la gérer demain.

Une nouvelle trajectoire de développement est donc indispensable. Cette trajectoire doit s'affranchir du modèle linéaire et devenir cyclique. Elle implique, pour faire bref, que les ressources soient utilisées de manière mesurée, que les déchets se muent en ressources nouvelles ou encore que les services prennent le pas sur l'acquisition des biens.

Des évolutions qui sonnent comme autant d'évidences au sein d'une filière bois déjà à l'avant-garde en la matière. Une filière qui peut déjà, au jour d'aujourd'hui, se targuer de ne générer aucun déchet, de contribuer à la lutte contre le changement climatique, de consolider des emplois et des savoir-faire locaux ou encore de valoriser une ressource régionale.

Avec près de 2,5 millions d'hectares de forêts qui s'étendent sur les massifs de nos 4 pays au sein de la Grande Région, nous disposons donc non seulement d'un capital boisé très intéressant tant sur le plan quantitatif que qualitatif, mais nous possédons surtout une base précieuse sur laquelle construire le succès économique, social et environnemental de demain. C'est en effet tout naturellement que la ressource bois s'impose dans les modèles économiques d'avenir.

Il ne m'apparaît pas usurpé de qualifier nos forêts de ressources vertes. Leur multifonctionnalité constitue une véritable richesse ; une richesse qu'il est toutefois indispensable de gérer comme il se doit, c'est-à-dire de manière durable, en anticipant autant que possible les besoins à venir. La gestion durable de la ressource est indispensable pour pérenniser toutes les fonctions de nos forêts. Et autant nous voulons que la forêt reste productive de ressources, ce qui est bien la fonction visée dans le cadre d'un Forum consacré à la construction bois, autant nous mesurons les atouts irremplaçables de sa fonction écologique, en ce qu'elle favorise le stockage des gaz à effet de serre.

En Grande Région, la forêt privée représente grosso modo 50 % des massifs forestiers. Sa gestion reste cependant parfois délicate et peut varier fortement en fonction de la taille des parcelles et de la motivation de leur propriétaire. Cette situation n'est pas sans poser certains problèmes en termes de replantation et de régénération.

A cet effet, le projet Regiowood II, qui vient d'être lancé, ambitionne d'assurer la gestion durable des forêts privées en mutualisant les compétences scientifiques du territoire de la Grande Région. Le projet prévoit trois actions spécifiques :

1. le développement d'un outil permettant d'identifier des zones critiques impactées par le non-reboisement,
2. l'étude de nouvelles pratiques sylvicoles visant à accroître la résilience des peuplements ainsi que
3. la création d'un fonds transfrontalier à la replantation réservé aux propriétaires privés qui s'engagent à gérer durablement leur forêt.

Aussi, en sa qualité de Ministre wallon de la Forêt, le Ministre Collin a pris plusieurs décisions favorisant le reboisement. Ce soutien prend notamment la forme de primes à la replantation encourageant les petits propriétaires privés à replanter des surfaces ayant fait l'objet de mises à blanc trop souvent délaissées. Il se traduit également très concrètement sur le terrain par la présence de techniciens forestiers dont la mission est d'offrir un appui personnalisé à des propriétaires privés de petites parcelles en vue de les aider à prendre des décisions informées à chaque étape de leur projet de reboisement.

Pour les entreprises transformatrices, l'accès à cette matière première durable constitue bien entendu la condition essentielle à la pérennisation de leur activité et au maintien de leur savoir-faire. Il est dès lors nécessaire de travailler à sécuriser les approvisionnements de ces acteurs économiques locaux, pourvoyeurs de nombreux emplois, notamment en zone rurale.

Trop souvent encore, dans nos territoires respectifs, nous voyons nos précieuses ressources prendre la direction de contrées lointaines à l'état brut. Elles y sont transformées avant de nous revenir sous forme de produits finis ou semi-finis et nous perdons au passage non seulement la valeur ajoutée et les emplois, mais surtout un savoir-faire qui nous est propre et que nous devons à la fois conserver et développer chez nous par le développement de technologies répondant aux besoins et usages nouveaux. Enfin, je ne peux pas ne pas mentionner l'impact positif qu'aurait pour le climat la suppression de ces regrettables transbordements de nos ressources et de ces conteneurs qui ne prendraient plus la mer jusqu'à l'autre bout de la Terre... en aller et retour!

Au sein de la Grande Région, nous partageons la même volonté de tirer le meilleur profit de nos ressources forestières et d'améliorer le fonctionnement de chacun des maillons de la filière bois. C'est la raison pour laquelle, nous avons tous décidé d'encourager à nos niveaux de pouvoir respectifs la transformation locale des bois issus de nos forêts. Ces politiques favorisent la création et le maintien du tissu économique local.

Revenons à l'économie circulaire. Nous devons soutenir les entreprises dans cette voie, dont la dynamique vise à faire émerger des solutions innovantes permettant de générer une croissance économique sans augmentation de la consommation des ressources. Cet enjeu de taille pour notre politique industrielle permettra non seulement de réduire l'empreinte environnementale et énergétique à l'échelle de nos territoires et de la Grande Région mais aussi de disposer d'un levier supplémentaire de relance de l'économie par la création d'emplois et d'activités locales.

L'économie circulaire, c'est aussi créer du lien et de la collaboration, favoriser l'activité économique par l'échange. Le Ministre Collin invite donc nos partenaires au sein de la Grande Région à poursuivre et approfondir l'excellente collaboration qui caractérise déjà nos relations dans ce domaine. Nous souhaitons poursuivre la structuration transfrontalière du secteur forestier en développant des initiatives communes favorisant l'utilisation du bois dans la construction. Nous devons faire reconnaître la forêt à sa juste valeur, comme un des plus grands fournisseurs de matières premières, mais également favoriser la valorisation du bois dans ses utilisations les plus nobles.

Je voudrais insister sur une propriété que le bois ne partage avec aucun autre matériau. Il est indéfiniment renouvelable. Il est le matériau de l'économie circulaire par excellence. Et cette propriété devrait suffire à conférer au bois un statut particulier. Sans parler de sa recyclabilité, qui en fait un allié de choix dans le domaine de l'écoconception, autre pilier de l'économie circulaire.

La construction durable constitue en fait le dernier maillon d'une chaîne de valeur au potentiel extraordinaire. Mais la construction durable ne sera durablement compétitive que si l'on dispose d'éléments performants tout au long de cette chaîne de valeurs.

La forêt doit pleinement s'impliquer dans la construction durable. Elle en est le premier maillon, le fournisseur de matière première.

C'est la raison pour laquelle j'affirme que le gestionnaire forestier doit être considéré comme un partenaire à part entière des projets de construction durable. Avec le Ministre Collin, je plaide donc pour une implication résolue et déterminée des producteurs forestiers de la Grande Région dans cette démarche créatrice de richesses et qui conditionne toute notre économie. En effet, le secteur de la construction est l'expression de la santé d'une économie. Quand la construction va, tout va. Et si nous avons une construction durable, c'est toute l'économie qui sera durable. Une économie au sein de laquelle la forêt n'est pas une entité en soi, close et fermée sur elle-même, mais, je le répète, le premier maillon de toute une chaîne de valeur.

Fort de ces convictions le Ministre Collin a fait de l'affirmation et de la valorisation des atouts et des enjeux des espaces ruraux et notamment, au sein de ceux-ci, de nos forêts, un des points de sa politique grand-régionale.

La Grande Région est un chantier en construction, porté par une vision en évolution. Jusqu'il y a peu, elle s'est essentiellement focalisée sur ses fonctions urbaines, en se dotant d'une stratégie prioritaire dite de métropolisation, qui vise à la mise en réseau, en vue de performances accrues, de ses grandes villes.

Le Ministre Collin a voulu, durant la récente Présidence wallonne 2015-2015, donner à la ruralité, à l'agriculture, à la forêt, la place qui leur revient dans la politique de la Grande Région et ses développements d'avenir. Chaque année désormais, un stand de la Grande Région est présent à la Foire de Libramont. Ce fut le cas en 2015 et 2016, ce le sera à nouveau en 2017. De plus, nous avons également mis à profit en 2015 l'événement bi-annuel « démo-forêts », qui prolonge la Foire en site forestier pour un « focus forêt », pour permettre la 1^{ère} présentation intégrée de la forêt grand-régionale, avec un stand commun où chacun des versants de la Grande Région était représenté.

Notre ambition, en 2017, est de mettre à profit l'événement et la rencontre politique prévus dans le cadre des « Démo-Forêt » avec la Présidence luxembourgeoise pour parvenir à la signature, cette fois, d'une « Charte de la Forêt en Grande Région ».

Cette charte doit avoir pour ambition de consacrer les engagements de toutes les parties partenaires à la Grande Région en vue du renforcement des coopérations permettant de stimuler une gestion durable et intégrée de la Forêt en Grande Région, dans toutes ses composantes, écologique, patrimoniale, sociétale et économique.

Ce faisant, nous permettrons à la forêt de prendre toute sa part à notre objectif commun et central de développement durable et de construction durable, au profit de toute la Grande Région, de sa prospérité et de son attractivité, et de tous ses habitants, urbains et ruraux.

Je vous remercie de votre attention.